



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

**AVIS PUBLIC
d'entrée en vigueur**

**Règlement numéro 2025-468-1
modifiant le Règlement numéro 2024-468 visant à interdire les interventions susceptibles de
créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou
d'assainissement des eaux**

Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le Conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 2025-468-1 modifiant le Règlement numéro 2024-468 visant à interdire les interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité du système d'alimentation en eau, d'égout ou d'assainissement des eaux.*

Le règlement entre en vigueur le jour de publication du présent avis.

Le Règlement peut être consulté au bureau municipal, du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 au 555, rue Principale à Sainte-Brigide-d'Iberville et sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-brigide.qc.ca.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 9^e jour du mois de juillet 2025.

Stéphanie Deschênes
Greffière-trésorière adjointe